



# Que faire en cas de non-versement de la pension alimentaire ?

Fiche pratique publié le **24/09/2016**, vu **963 fois**, Auteur : [Maître Isabelle Mahjoub](#)

## **Solution pour faire face aux impayés de pension alimentaire**

Dans un premier temps, il faut tenter de solliciter l'autre parent pour connaître la raison de ce non-versement.

En l'absence de réponse du débiteur de la pension alimentaire, si vous êtes en possession d'un titre exécutoire (jugement du JAF, ordonnance du JAF), dès la première échéance impayée vous pouvez contacter un huissier de justice de votre lieu de résidence qui, à l'aide de votre titre exécutoire, procéder à un paiement direct (une saisie sur le salaire, sur les comptes bancaires...).

Vous pouvez également faire une demande auprès de la Caisse d'Assurance Familiales qui peut vous verser à la place du débiteur de la pension alimentaire une Allocation de Soutien Familial.

Restant à votre disposition

Maître Isabelle MAHJOUB